

Compte-rendu du CSA ministériel du 6 décembre 2023

Montreuil, le 13 décembre 2023

Sommaire :

- Déclaration de la FNEC FP-FO
- Bilan social (RSU) 2021
- Bilan du plan national d'action 2021-2023 pour l'égalité professionnelle (DGRH)

A retenir :

- La plate-forme AMIA pour les mutations des personnels administratifs a ouvert alors que la note de service, elle, n'est toujours pas parue au BO. Devrait paraître au BO du 14/12/23
- La Note de service sur la continuité des services déconcentrés pendant la période des JOP Paris 2024 sera étudiée au CSA ministériel de janvier.

Déclaration de la FNEC FP-FO au CSA du 6 décembre 2023 :

Alors que se tient ce CSA, un véritable massacre est en cours dans la bande de Gaza et dans toute la Palestine. Comme toujours, les premières victimes sont les travailleurs et leurs familles, en l'occurrence, particulièrement leurs enfants. Comme syndicat ouvrier, construit dans une tradition de solidarité internationale contre la guerre, la FNEC FP-FO, avec sa Confédération, « apporte son soutien aux victimes civiles israéliennes et palestiniennes, à leurs familles ainsi qu'aux organisations syndicales avec qui elles travaillent » et appelle à l'arrêt des bombardements et des déplacements forcés de populations, à la levée immédiate du blocus de Gaza ! La FNEC FP-FO appelle à être présents dans les manifestations, les rassemblements de personnels, élèves et étudiants qui se tiennent pour exiger le cessez-le-feu, pour que tous les Palestiniens rentrent chez eux et que tous les otages retrouvent leur famille.

La FNEC FP-FO rappelle que le gouvernement a décidé de verser 413 milliards pour la loi de programmation militaire, ce qui entraîne des coupes dans tous les budgets essentiels à la population, en premier lieu ceux de l'Education nationale et de la santé.

La FNEC FP-FO se félicite que l'ensemble de l'intersyndicale ait quitté les concertations du ministre Guérini. En effet, compte tenu de l'inflation subie par les agents, l'absence d'augmentation du point d'indice constitue une provocation. Depuis 2000, tous les personnels ont perdu 28,5 % de leur pouvoir d'achat, soit près de 3 mois et demi de salaire par an ! La FNEC FP-FO exige la revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de l'inflation, de 10% tout de suite et le rattrapage des pertes subies depuis 2000 correspondant (28,5%).

Le ministre a réuni de nouvelles concertations. Les revalorisations octroyées jusqu'à présent sont très loin de compenser l'inflation. La question du Pacte a été écartée des discussions. Elles étaient pourtant présentées il y a peu comme un élément phare de la revalorisation des enseignants. La FNEC FP-FO exige l'abandon du Pacte, rejeté par les personnels, et la restitution de toute l'enveloppe budgétaire pour revaloriser tous les personnels sans contrepartie.

FO n'a pas signé le volet « prévoyance » de la protection sociale complémentaire (PSC). En effet, cet accord n'améliore pas les problèmes de prise en charge par l'Etat de l'incapacité et de l'invalidité. Pire, il entraînera dès janvier 2025 une forte augmentation des cotisations à la complémentaire pour la prévoyance par la rupture du couplage santé/prévoyance existant aujourd'hui. Les discussions sur le volet « santé » au ministère de l'Education nationale ont confirmé que pour un panier de soin similaire, une partie des actifs ne verront aucunement leur cotisation baisser. En les découplant, le volet « santé » étant déjà très cher pour la grande majorité des collègues, il est à craindre que le montant demandé aux collègues pour les deux volets séparés n'explose.

La FNEC FP-FO appelle à la grève du 12 décembre 2023 contre la réforme de la voie professionnelle initiée par l'intersyndicale de la voie professionnelle avec le SNETAA-FO. Le démantèlement des lycées professionnels et de la voie professionnelle sous statut scolaire s'accélère. Cette réforme de la voie professionnelle, c'est le bac pro en deux ans et demi avec la suppression de 203 heures d'enseignement. C'est la création d'une double voie, l'une prétendant insérer les élèves en entreprise et l'autre à une éventuelle poursuite d'études. Les élèves issus des milieux les plus défavorisés auront-ils vraiment le choix ? C'est aussi la fin de la construction de la carte des formations menée par le rectorat et la Région, avec vote des Crefop, pour passer sous l'égide des préfets et des sous-préfets. C'est le LP soumis aux besoins locaux du bassin d'emploi. C'est l'attaque contre le statut des PLP avec l'annualisation des ORS. C'est un poste et demi supprimé par classe de terminale ! La FNEC FP-FO exige le retrait de cette réforme.

Face à la situation intenable liée à l'inclusion systématique et forcée et aux nouvelles attaques de l'acte 2 de l'école inclusive, la FNEC FP-FO a proposé une conférence nationale à Paris le 17 novembre 2023. Elle a réuni 230 délégués mandatés dans plus d'une centaine de réunions partout en France représentant des milliers de personnels de l'Éducation nationale et du secteur médico-social et des parents d'élèves. Cette conférence a décidé d'appeler à la grève et à la montée nationale à Paris le 25 janvier 2024 pour la défense de l'enseignement spécialisé et contre l'inclusion scolaire systématique.

La FNEC FP-FO réaffirme son exigence d'abandon immédiat de toutes les mesures qui remettent en cause le fonctionnement de l'École publique et laïque, le Statut général et les statuts particuliers : réforme des retraites, réformes du bac et du lycée, SNU, stage d'observation en seconde, Parcoursup, réforme territoriale, évaluations d'école et d'établissement, loi Rilhac, expérimentations diverses en particulier celles issues du CNR et de « Notre Ecole Faisons La Ensemble », Pacte...

Hier, le Ministre Attal a effectué ses annonces concernant la prétendue « exigence des savoirs ». Elles confirment les attaques contre la voie professionnelle et organisent la déréglementation généralisée des enseignements, notamment en collège avec l'explosion des classes au profit de groupes de niveau « flexibles », avec la remise en cause de tous les programmes et horaires nationaux. Dans le droit fil de toutes les contre-réformes précédentes, en particulier de la destruction du caractère national du Baccalauréat, le ministre Attal prépare un véritable plan de restructuration, de liquidation de l'école publique et de sa mission d'instruction, dans le cadre des suppressions de postes.

Ces annonces, comme celles effectuées concernant le harcèlement ou la protection des personnels, se placent dans le cadre d'austérité fixé par le ministre. La FNEC FP-FO exige l'annulation des 2 500 suppressions de postes et la création des postes statutaires nécessaires. La FNEC FP-FO s'oppose à cette volonté de territorialisation de l'école, de démantèlement de statuts et appelle les personnels à se réunir pour construire la mobilisation.

La FNEC FP-FO soutient la grève et le rassemblement devant le ministère cet après-midi à l'appel du SNFOLC75 et d'association de professeurs de classes préparatoires contre le plan de fermetures et de

restructurations de CPGE. Elle exige le maintien de toutes les sections de CPGE menacées de fermeture dans les différentes académies. Nous avons bien reçu votre réponse au sujet de la demande d'audience. Cette question étant nationale, nous redemandons qu'une délégation soit reçue au ministère cet après-midi.

Le ministre indique vouloir repositionner le niveau de recrutement au concours à bac + 3, répondant à en partie à une revendication portée par la FNEC FP-FO. Nous confirmez-vous que suite aux deux années de stage, les personnels seront titularisés à l'échelon 3 ? La FNEC FP-FO rappelle sa revendication d'abandon de la masterisation, d'abrogation de la loi Blanquer et le retour au recrutement dès la licence (Bac + 4 pour les agrégés) avec une véritable formation sous statut.

La FNEC FP-FO réaffirme son soutien aux revendications des personnels de Mayotte. La ministre Borne, en visite sur l'île, doit mesurer la situation intenable des écoles, établissements et services à Mayotte. L'Etat doit prendre ses responsabilités et garantir à tous l'accès à l'eau, la sécurité et le versement des salaires et des rémunérations dans leur intégralité et la satisfaction de toutes les revendications des personnels.

La Note de service sur la continuité des services déconcentrés pendant la période des JOP Paris 2024 était le point 4b du CSA ministériel du 23 novembre. Nous avons demandé le report de ce point vue l'importance du sujet. Le ministère du Travail a supprimé par simple décret du 23 novembre 2023 le repos hebdomadaire des salariés des entreprises qui connaîtront un surcroît de travail dans le cadre des JO de 2024, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche tente d'imposer que plus de 3000 logements étudiants soient utilisés l'été prochain par des personnels de l'État déployés en Région parisienne, quitte à expulser et reloger les étudiants qui continuent d'utiliser ces logements durant l'été et pour de nombreux agents des services de l'Etat, les ministères ont déjà annoncé l'impossibilité de prendre des congés sur toute la période estivale et l'annulation des fermetures de services déconcentrés durant l'été. Le point 4a sur le plan national d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a bien été reporté à l'ordre du jour de ce CSA, nous demandons que celui sur la continuité des services déconcentrés le soit à celui du 21 décembre.

Questions diverses :

- Sur la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, certains personnels se voient privés de celle-ci lorsqu'ils n'étaient pas rémunérés au 30 juin, lorsqu'ils étaient en ASA pour convenances personnelles par exemple. Nous demandons qu'ils puissent la toucher.
MEN : Nous allons étudier la question.
- Quand le texte concernant les allocataires IUFM paraîtra-t-il ? Combien de trimestres seront comptabilisés pour la retraite ? Nous demandons que ce soit bien 4 trimestres par an qui soient comptabilisés.
MEN : Le décret est à la signature au niveau Fonction publique. Nous n'en connaissons pas encore le contenu.

Compte rendu :

Bilan social soumis pour « débat », Intervention de la FNEC FP-FO :

Le document présenté correspond à une commande ministérielle.

Certains nombres sont intéressants, comme par exemple le nombre de contractuels depuis 2015. On constate une augmentation de +40% chez les administratifs, et de 28% chez les enseignants.

Pour la formation continue, ce qu'il faut mesurer c'est la formation choisie et non inclure les formations imposées que nous combattons.

C'est pour cette raison que la FNEC FP-FO demande d'autres informations :

- Le taux de moyen de remplacement des personnels que nous n'obtenons que très rarement dans les départements et les académies.
- Le nombre d'élèves dont les notifications MDPH ne sont pas respectées. Lorsque nous les obtenons, les chiffres sont éloquentes : 1000 élèves dans les départements
- Le nombre de temps partiels refusés : le pourcentage de temps partiel des personnels enseignants est bien inférieur au taux dans la fonction publique. Pour cause, les temps partiels sur autorisation sont bien trop souvent
- Le nombre de suicides...

Nous revendiquons enfin le retour aux informations nominatives sur les questions de carrière et de mutation qui sont les celles pour garantir la capacité des personnels à contrôler eux-même les opérations de carrière les concernant.

Bilan du plan national d'action 2021-2023 pour l'égalité professionnelle (DGRH)

Intervention FNEC FP-FO :

Nous avons bien reçu le bilan du plan national d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Nous, ce que nous constatons c'est que demain doivent paraître au BO les LDG carrières. La loi de Transformation de la Fonction publique est source d'inégalités et c'est une des raisons pour lesquelles la FNEC FP-FO en demande toujours l'abrogation. Comme pour la transparence qui est répétée dans les LDG, les promesses d'égalités sont contredites par les faits. La suppression des barèmes et du contrôle par les commissions paritaires pour toutes les opérations de mobilité et de promotion, mettent en place l'arbitraire puisqu'elles se déroulent sans aucun critère objectif. Les femmes sont particulièrement pénalisées par les LDG carrières, par exemple, en cas d'absence à un RDV de carrière en cas de congé maternité, congés parentaux par exemple.

La FNEC FP-FO demande l'arrêt des recrutements « sur profils » qui se généralisent dans tous les corps et que ce soit garanti le droit à mutation, notamment pour les rapprochements de conjoints.

De même, il faut abandonner le RIFSEEP qui, pour tous les personnels administratifs, techniciens, des services des bibliothèques, de santé et sociaux, instaure des primes pratiquement poste par poste, c'est-à-dire « à la tête du client ». Etendre le RIFSEP aux inspecteurs et de l'envisager pour les chefs d'établissement comme vous l'avez confirmé dans l'agenda, c'est là encore, augmenter l'arbitraire et les inégalités dans les rémunérations.

L'ensemble de ces mesures ne peut qu'amplifier les inégalités et discriminations.

La réforme des retraites qui reporte de l'âge de départ à la retraite à 64 ans et accélère de l'allongement de la durée de cotisation ne fait qu'aggraver la situation économique des femmes.

La FNEC FP-FO revendique de nouveaux droits dont les femmes seront majoritairement bénéficiaires : l'État employeur devrait prendre des mesures permettant, par exemple :

- la suppression des temps partiels subis, le respect des temps partiels volontaires
- la création d'un statut de fonctionnaire pour les AESH avec un temps, emploi très majoritairement féminin. Que les périodes de congé parental soient prises en compte dans l'ancienneté pour accéder au CDI.
- la prise en compte pour l'avancement d'échelon du congé parental avec effet rétroactif, des disponibilités sans limitation de durée
- l'arrêt des suppressions de postes qui entravent le droit à mutation, y compris les situations de rapprochements de conjoints en concurrence avec d'autres dispositifs comme les langues régionales dans le 1er degré (par exemple, dans le 64 où on ne rentre pas si on ne parle pas basque ou béarnais).

En ce qui concerne les cellules violences sexistes et sexuelles ou encore la désignation de référent académique et ministériel, nous sommes opposés ces dispositifs qui risquent de créer une hiérarchie.

Pour la FNEC FP-FO, tous les représentants sont investis par ce mandat, sans logique de caporalisation. Ces cellules risquent de retarder le traitement de ces violences et la protection due aux agents. Nous soulignons le risque qu'elles conduisent à déresponsabiliser l'employeur ou à externaliser le traitement des signalements comme l'y autorise le décret.

Ce dispositif court-circuite les registres de signalement et s'attaque par là au rôle des instances de représentation des personnels. Ces problématiques relèvent du statut général et du droit commun.

Rappelons qu'il existe par ailleurs des corps et des fonctions que l'employeur maintient en sous-effectif (assistantes sociales, psychologues ou les médecins) dont le rôle est de prendre en charge ces problèmes.

Nous assistons déjà à des dérives, en particulier dans le supérieur où ce dispositif est mis en place depuis plusieurs années.